
Règlement du concours de Chansons francophones : Quand tu te prends pour un(e) artiste ! – 2^e édition (2025)

1 - Objet

Wallonie-Bruxelles international (WBI), l'Association des Professeurs de Français en Autriche (APFA) et l'Institut français d'Autriche (IFA) organisent un concours sur la chanson francophone pour un public scolaire autrichien. Ils mettent en place pour cela un groupe de pilotage du concours.

Le but de ce concours est de permettre aux élèves autrichiens de mieux connaître les musiques actuelles de langue française et les pays francophones dont elles sont issues. En demandant aux élèves de créer une vidéo sur la chanson de leur choix, ceux-ci développent ainsi leur esprit créatif, renforcent de manière ludique leurs compétences à l'oral, en mettant l'accent sur la prononciation et sur la gestuelle.

2 - Public concerné

Groupes de 2 à 5 élèves maximum, apprenant le français, de tous âges et de tous niveaux, inscrits dans des établissements scolaires autrichiens. Un établissement peut inscrire plusieurs groupes.

3 – Communication aux écoles, établissements et enseignants concernés

Les partenaires du projet publient les informations relatives au concours sur leurs sites internet, en font le cas échéant la promotion dans leur newsletter, sur leurs réseaux sociaux, informent les professeurs de français des écoles et font relayer l'information par leurs partenaires.

4 - Déroulé du concours :

Les élèves reçoivent une liste de 15 chansons francophones sélectionnées par le groupe de pilotage, accompagnée d'une fiche de présentation pour chaque chanson.

Les caractéristiques des chansons sélectionnées sont les suivantes :

- Chansons actuelles, sorties l'année du concours (ou 3 ans avant maximum)
- avec la majorité du texte en langue française
- Interprètes issus de pays francophones
- De styles variés (variété, rap, musique du monde...)
- Respect de la mixité de genre

Les élèves choisissent une chanson au sein la liste proposée et produisent une vidéo d'une durée maximale égale à la longueur de la chanson.

Ils peuvent choisir :

- Soit d'interpréter la chanson telle qu'elle existe
- Soit de créer un clip vidéo sur la chanson
- Soit de réinterpréter la chanson en changeant le rythme, le phrasé...
- Soit de récrire l'ensemble des paroles ou seulement un couplet
- Soit de combiner plusieurs de ces formules

Quelle que soit la formule retenue, on doit à chaque fois entendre la voix d'un élève au moins qui chante le texte. Le groupe d'élèves peut aussi décider de se répartir les différents couplets ou différentes tâches.

5 – Critères de sélection des vidéos

- Durée maximale égale à la longueur de la chanson
- Vidéo de bonne qualité, tant au niveau du son que de l'image
- Voix originale d'un ou plusieurs élèves enregistrée
- Qualité de prononciation de la voix enregistrée
- Originalité, créativité, musicalité, esprit d'équipe
- Le cas échéant, qualité de l'écriture des paroles
- Le cas échéant, qualité de la chorégraphie, de la mise en scène du clip...

6 – Préinscription et procédure de candidature :

Les professeurs de français inscrivent les groupes avant le 20 décembre 2024 à l'aide du formulaire accessible depuis les sites de l'IFA, de l'APFA et les réseaux sociaux de Wallonie Bruxelles international. Il est nécessaire de remplir un formulaire par groupe.

Le dossier de candidature qui comporte la vidéo transmise par WeTransfer et le texte des paroles réécrites le cas échéant doit être envoyé, avant le 28 février 2025, à l'adresse suivante : chansonfrancophone1@gmail.com

Les candidats recevront un accusé de réception.

7 - Sélection par le jury

Le groupe de pilotage constitue un jury qui établit un classement des chansons les plus retenues par les élèves et sélectionne les trois meilleures vidéos produites par les participants.

La décision du jury est souveraine.

8- Remise des prix

Les 3 prix seront envoyés aux enseignants autour de la Journée internationale de la francophonie le 20 mars 2025. Les enseignants sont invités à envoyer aux organisateurs des photos et commentaires de leurs élèves sur le concours.

Descriptifs des prix :

- 1 livre et 1 abonnement offerts par l'Institut français d'Autriche
- 1 paquet surprise offert par Wallonie Bruxelles International
- 1 livre et 1 place de cinéma offerts par l'APFA

Tous les participants recevront une attestation de participation.

9 - Valorisation des travaux

Le groupe de pilotage valorisera les travaux des lauréats sur ses réseaux sociaux.

Afin de permettre la valorisation des travaux et la communication autour du concours, tous les participants et leur professeur référent renvoient le formulaire de droit à l'image dûment complété et signé se trouvant en annexe du formulaire d'inscription.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.